

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 MARS 2013**

Le Conseil Municipal de la commune de Bagnols s'est réuni sous la présidence de Monsieur François GODDE, Maire, légalement convoqué le 21 février 2013

ETAIENT PRESENTS

MM. GODDE CAMACHO et FADY

Mmes SONNERY GRILLOT

,MM DUMAS ROBIN GAUDET DIT TRAFIT DURET

EXCUSE M. TRONCY

ABSENTS Mmes CARRON LEROUX M. CARRON

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	202 242.55	169 395.61
FONCTIONNEMENT	428 449.23	504 303.22
TOTAL (réalisations + reports)	812 209.62	1 366 003.18

Monsieur François GODDE se retire, afin que puisse s'effectuer le vote du Compte Administratif 2012

M. Michel CAMACHO est élu président pour le vote du Compte Administratif 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE le Compte Administratif 2012

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M.le Maire présente le Compte de Gestion 2012 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	202 242.55	169 395.61
FONCTIONNEMENT	428 449.23	504 303.22
TOTAL (réalisations + reports)	812 209.62	1 366 003.18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion 2012

3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	801 043.99	801 043.99
FONCTIONNEMENT	537 583.55	537 583.55
TOTAL (réalisations + reports)	1 338 627.54	1 338 627.54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2013 à L'UNANIMITE

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de porter les taux 2013 à :

Taxe d'habitation : 14.72 %

Taxe foncière (bâti) : 16.80 %

Taxe foncière (non bâti) 25.51 %

5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITE l'affectation de l'exercice 2012 de fonctionnement soit 75 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2013

QUESTIONS DIVERSES

SYDER le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de budgétiser les dépenses du SYDER qui s'élèvent à un montant de 14 210.56 €

COMMISSION AGRICOLE M .le Maire accepte la démission de M. Gérard DURET en qualité de membre de la commission agricole

ATTRIBUTION FERMAGE. M Gérard DURET se retire de la séance du Conseil Municipal pour le vote de cette délibération, pour cause de lien de parenté.

.M.le Maire expose qu'une parcelle de vignes située au « Plan » d'une superficie de 81 a 34 ca, est libre.

Un appel à candidatures a été effectué, les candidatures réceptionnées ont été examinées par la Commission Agricole.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE et à l'UNANIMITE acceptent la candidature de M.CARRON LIONEL

Monsieur le Maire soumet les modalités de conclusion du bail pour la dite parcelle à M. CARRON Lionel :

Le bail sera consenti à titre gracieux jusqu'au 11 novembre 2015.

Le preneur s'engage à prendre à ferme le bien en son état actuel, s'engage à le remettre en état sans qu'aucune participation financière, pour quelque motif que ce soit, ne puisse être demandée au bailleur

A compter du 12 novembre 2015, le montant du fermage sera fixé :

En application de l'article L.411-11 du Code rural et de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Rhône.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30